

SYNTHÈSE

**STRATÉGIE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'OCDE : BILANS EN 2004**



© OCDE, 2004.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Synthèse

**Stratégie
de l'environnement
de l'OCDE**

BILAN EN 2004



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Also available in English under the title:

Highlights

OECD Environmental Strategy

2004 Review of Progress

© OCDE 2004

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, ou CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

La présente plaquette résume les principales constatations du rapport général sur la mise en œuvre de la Stratégie de l’environnement de l’OCDE, rédigé à l’occasion de la réunion des ministres de l’Environnement des pays membres, qui se tiendra en avril 2004. Il ressort globalement de ce bilan que les pays membres ont déjà fait des progrès dans un certain nombre de domaines, mais que des mesures beaucoup plus ambitieuses s’imposeront pour appliquer la Stratégie dans son intégralité d’ici 2010. Les politiques en vigueur sont insuffisantes pour protéger la biodiversité ou réagir au changement climatique avec efficacité, et le découplage des pressions sur l’environnement et de la croissance économique dans les secteurs clés est trop lent. Le rapport met en évidence plusieurs obstacles à la réforme des politiques de l’environnement (les obstacles politiques, par exemple, comme le manque d’intégration de l’action des pouvoirs publics, ou encore le déficit d’informations), auxquels il faudra faire face. Les ministres de l’Environnement des pays de l’OCDE devront collaborer de plus en plus étroitement avec leurs collègues des autres ministères, avec leurs homologues étrangers et avec leurs partenaires du secteur privé et de la société civile en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques environnementales adaptées.

Introduction

La Stratégie de l’environnement de l’OCDE est un plan d’action ambitieux adopté par les pays membres en 2001.

La Stratégie de l’environnement de l’OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle a été adoptée le 16 mai 2001 par les ministres de l’Environnement des pays de l’OCDE et approuvée le 17 mai 2001 par le Conseil de l’OCDE réuni au niveau des ministres. Elle a pour but de fournir des orientations claires au sujet de l’action à mener dans les pays membres de l’OCDE pour assurer la viabilité écologique et de guider les travaux futurs de l’Organisation dans le domaine de l’environnement.

La Stratégie énonce cinq objectifs interdépendants pour parvenir à des politiques environnementales opérationnelles et efficaces par rapport à leur coût dans l’optique du développement durable :

Elle énonce cinq objectifs interdépendants axés sur la viabilité écologique,...

- Objectif 1. Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles (en portant une attention particulière au climat, à l'eau douce et à la biodiversité).
- Objectif 2. Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique (en portant une attention particulière à l'agriculture, aux transports et à l'énergie).
- Objectif 3. Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs.
- Objectif 4. L'interface social-environnement : améliorer la qualité de vie.
- Objectif 5. Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération.

... 71 actions au niveau national que les pays de l'OCDE ont convenu d'entreprendre d'ici 2010 et...

Les pays de l'OCDE ont mis en évidence les principaux défis à relever pour atteindre chacun de ces objectifs, convenu de 71 actions à engager au niveau national à cet effet et demandé à l'OCDE d'appuyer leur démarche en conduisant des travaux complémentaires dans une série de domaines.

... plusieurs activités confiées à l'OCDE pour les aider.

Dans la Stratégie [paragraphe 2], les Ministres ont convenu que :

La Stratégie devrait être mise en œuvre avant 2010. Les Examens des performances environnementales et le programme sur les indicateurs environnementaux de l'OCDE serviront au suivi des progrès. Les réunions futures du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE au niveau ministériel examineront l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.

Les ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE dresseront un premier bilan de la mise en œuvre de la Stratégie en avril 2004.

A leur réunion des 20 et 21 avril 2004 à Paris, les ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE auront pour la première fois l'occasion d'examiner le

déroulement de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'environnement*. La présente plaquette résume le rapport général dans l'optique d'étayer cet examen.

Dans la mesure où ce bilan intervient trois ans seulement après l'adoption de la *Stratégie*, les indications concernant les progrès accomplis ont un caractère très préliminaire dans la plupart des domaines. En outre, les données et indicateurs nécessaires pour mesurer ces progrès font souvent défaut. Aussi, ce premier rapport a pour but de présenter un tour d'horizon et d'établir un cadre de référence par rapport auquel les progrès accomplis pourront être mesurés dans les examens futurs.

Objectif 1. Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles

Climat

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les trois principaux défis que doivent relever les pays de l'OCDE pour faire face au changement climatique :

- A. Réduire notablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), les pays développés montrant l'exemple, et protéger et renforcer les puits et réservoirs de GES, afin de stabiliser à long terme les concentrations dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une dangereuse interférence anthropique avec le système climatique.
- B. Respecter l'ensemble des obligations dans le cadre de la CCNUCC et agir par l'intermédiaire de mécanismes internationaux pour œuvrer en faveur de ses objectifs ; ce qui signifie, pour une grande majorité de pays de l'OCDE, faire en sorte que le Protocole de Kyoto entre en vigueur d'ici 2002, moyennant des processus de ratification engagés en temps voulu, et avec le concours le plus large possible de la communauté internationale.
- C. Poursuivre la mise au point de nouvelles technologies, de nouvelles approches par le marché et d'autres solutions innovantes pour faire face au changement climatique, en particulier en vue de mener une action conjuguée en faveur des économies d'énergie et de technologies efficaces et à faibles émissions de GES.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent encore dans de nombreux pays de l'OCDE, mais cette hausse a été moins rapide dans ce groupe de pays que dans l'ensemble du monde. La contribution des pays membres à l'effet de serre, tout comme le rythme de leur progrès vers la stabilisation des émissions, varient considérablement. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) liées à la consommation d'énergie continuent d'augmenter, en particulier dans la région Asie-Pacifique de l'OCDE et en Amérique du Nord. Cela peut s'expliquer en partie par les modes de

production et de consommation d'énergie et leur évolution, à quoi il faut souvent ajouter le faible niveau des prix de l'énergie. Dans la zone Europe de l'OCDE, par contre, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie ont diminué depuis 1990, mais cela est davantage dû aux restructurations économiques du début des années 90 qu'aux seules mesures de lutte.

Bien que les niveaux absolus des émissions aient continué d'augmenter, la plupart des pays de l'OCDE ont réduit l'intensité d'émission de GES de leur croissance économique. Le découplage entre les émissions de CO₂ et la croissance du PIB, en particulier, résulte des évolutions économiques, de la restructuration des approvisionnements en énergie, à laquelle s'ajoute une amélioration du rendement énergétique des procédés de production, et des politiques relatives au changement climatique. La réduction des émissions de GES dans les secteurs industriel, agricole et des déchets est un effet secondaire des mesures prises pour lutter contre d'autres problèmes environnementaux rencontrés dans ces domaines. Dans nombre de pays, les effets d'échelle ont compensé les avantages résultant de ces améliorations, de sorte que le niveau global des émissions de GES est en hausse depuis 1990.

Les pays de l'OCDE ont commencé à mettre en œuvre une série de mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, dont certaines ont permis de diminuer l'intensité de GES de leur économie.

La moitié environ des pays de l'OCDE ont créé des taxes sur le carbone ou l'énergie, et un nombre équivalent a mis en place, à l'initiative des pouvoirs publics et avec la collaboration de l'industrie, des approches volontaires destinées à lutter contre le changement climatique. Quelques pays ont affecté une partie des recettes fiscales ainsi obtenues à des programmes en rapport avec le climat, afin de rendre ces taxes plus acceptables et plus efficaces sur le plan environnemental. Environ un tiers des pays de l'OCDE ont déjà mis en œuvre des programmes nationaux d'échanges de droits d'émissions ou ont annoncé leur ferme intention d'agir en ce sens. Quelques pays ont aussi créé des incitations économiques pour encourager la fixation du CO₂ par le biais de l'aménagement du territoire ou par des activités de boisement ou de reboisement.

Des mesures plus ambitieuses seront néanmoins nécessaires pour que les pays de l'OCDE atteignent leurs objectifs actuels en matière de protection du climat et...

A trois exceptions près (Australie, Turquie et États-Unis), tous les pays de l'OCDE ont désormais ratifié le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un grand nombre d'entre eux ayant déposé leurs instruments de ratification au cours des deux dernières années. Au début de 2004, toutefois, le Protocole n'était pas encore entré en vigueur, faute d'un nombre suffisant de ratifications. Il est néanmoins évident, en ce qui concerne les pays qui l'ont ratifié, que des mesures complémentaires devront être prises pour que les niveaux des émissions soient conformes aux engagements pris. Pour maintenir les coûts à un niveau acceptable, les échanges de droits d'émission, les taxes sur le carbone et les mécanismes de flexibilité basés sur des projets (mécanisme pour un développement propre et application conjointe), autorisés par le Protocole, joueront un rôle de plus en plus important dans l'arsenal des mesures utilisées en vue de remplir les engagements de l'accord. Même dans les pays qui n'ont pas l'intention de ratifier le Protocole, ces instruments occuperont probablement une place dans les panoplies de mesures ayant pour objectif la réduction des émissions.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, des partenariats ont été établis avec le secteur privé dans l'optique de développer une gamme de nouvelles technologies pour faire face au changement climatique. Ces technologies font notamment appel aux sources d'énergie renouvelable, en particulier l'énergie éolienne, à des méthodes moins polluantes de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, au piégeage et au stockage du carbone dans le secteur de l'énergie, aux systèmes hybrides gaz/électricité et aux piles à combustible fonctionnant à l'hydrogène dans le secteur du transport, et aux produits et technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs du bâtiment et de la construction et dans les industries de transformation. Certains pays ont également conclu des accords bilatéraux et d'autres accords multilatéraux, en dehors de la Convention-cadre sur les changements climatiques, en vue de créer des synergies à même de faciliter le développement d'outils destinés à lutter contre le changement climatique.

... s'adaptent aux effets du changement climatique dans les décennies à venir.

Étant donné que, d'après les prévisions, le changement climatique devrait avoir des effets sensibles dans les décennies à venir, malgré les engagements pris à ce jour pour réduire les émissions de GES, les pays de l'OCDE devront s'efforcer de prévoir les actions à mener pour s'adapter à ce phénomène dans leurs politiques nationales et dans les programmes d'aide au développement.

Eau douce

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux principaux défis auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE dans le domaine de la gestion des ressources en eau douce :

- A. Gérer l'utilisation des ressources en eau douce et des bassins versants correspondants de façon à maintenir un approvisionnement en eau douce à usage humain en quantité et qualité suffisantes et à subvenir aux besoins des écosystèmes aquatiques et autres.
- B. Protéger et remettre en état l'ensemble des eaux de surface et souterraines et prévenir leur dégradation, pour faire en sorte que les objectifs de qualité de l'eau soient atteints dans les pays de l'OCDE.

Les pays de l'OCDE maîtrisent de mieux en mieux la demande d'eau, et sont attentifs au problème de l'accès à des services abordables dans ce domaine.

Les pays de l'OCDE ont, depuis un certain nombre d'années, géré leurs ressources en eau douce de façon à répondre aux besoins humains, moyennant notamment un recours accru à des mécanismes de tarification de l'eau pour gérer la demande. Le recours à la tarification en fonction du volume est de plus en plus fréquent, afin de refléter le coût marginal de l'utilisation de l'eau et d'inciter le consommateur à l'économiser. Le niveau des redevances perçues sur les services de l'eau destinés aux ménages et à l'industrie est presque suffisant pour assurer un recouvrement complet des coûts de ces services, mais les pays de l'OCDE n'ont pas su réduire avec autant d'efficacité les subventions souvent importantes dont bénéficie l'eau d'irrigation.

Les pays de l'OCDE doivent faire face à de multiples défis dans la gestion de la demande d'eau, l'un des principaux étant de parvenir à accorder une attention suffisante aux préoccupations sociales concernant l'accès aux services de l'eau à des prix abordables. Des dispositions ont été prises dans la plupart des pays pour répondre à ces préoccupations, et leur efficacité

augmente à mesure que les pouvoirs publics tirent les enseignements de leurs propres expériences et de celles d'autres pays.

Des plans de gestion intégrée des ressources en eau sont en cours d'élaboration, mais leur mise en œuvre exigera des investissements considérables.

Les pays de l'OCDE privilégient de plus en plus les politiques de gestion de l'eau prenant en compte les besoins des écosystèmes en plus des besoins humains. C'est pourquoi certains d'entre eux ont mis à l'essai des systèmes de gestion écosystémiques ou à l'échelle des bassins hydrographiques. Les pays de l'OCDE se sont engagés à concevoir des plans de gestion intégrée de ressources en eau d'ici 2005, mais la mise en œuvre de ceux-ci exigera des ressources considérables. Nombreux sont ceux qui commencent à appliquer des règles de débit minimum à certaines masses d'eau, veillant à ce que l'étiage soit toujours suffisant pour préserver l'écologie du lieu.

La lutte contre la pollution de l'eau donne des résultats, mais les normes de qualité de base des eaux intérieures ne sont toujours pas respectées dans la majorité des pays de l'OCDE et la qualité des eaux souterraines se dégrade.

Les pays de l'OCDE ont réalisé, au cours des dernières décennies, des progrès considérables sur le plan de l'assainissement des masses d'eau les plus polluées, cependant que les rejets dans les eaux de surface provenant de sources ponctuelles, en particulier les rejets d'eaux usées industrielles et municipales, ont été sensiblement réduits. En revanche, peu de progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pollution imputable aux sources non ponctuelles, comme le ruissellement d'éléments nutritifs et de pesticides à partir des terres agricoles, contre la pollution diffuse provenant de la circulation, du dépôt de métaux lourds et de polluants organiques persistants, et contre l'érosion des sols due aux travaux de terrassement. Bien qu'un certain nombre de pays de l'OCDE aient entrepris, depuis quelque temps, de mettre en œuvre des politiques visant à réduire la pollution des cours d'eau due aux activités agricoles, le problème demeure sérieux dans la plupart d'entre eux. Dans l'ensemble, la plupart des pays de l'OCDE ne respectent pas encore les normes de qualité de base (relatives à la pêche et à la baignade) des eaux intérieures.

Il s'est avéré très difficile, pour la plupart des pays de l'OCDE, de protéger les eaux souterraines, et selon les informations dont on dispose, la tendance est, en de nombreux endroits, à la détérioration de la qualité de ces ressources. Les

concentrations élevées de pesticides et de nitrates constituent une source de préoccupation particulière tout comme, dans de nombreux pays, la salinisation des eaux souterraines due à des prélèvements excessifs et à de faibles taux de recharge des nappes.

Diversité biologique

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux principaux défis que doivent relever les pays de l'OCDE en matière de gestion de la diversité biologique :

- A. Préserver, rétablir et accroître la diversité des paysages, des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques.
- B. Réduire notablement les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les espèces qu'ils abritent du fait de la destruction ou du morcellement des habitats, de la modification des modes d'utilisation des terres, de la pollution, de l'introduction d'espèces invasives, de la surexploitation ou de la disparition d'espèces sauvages, etc.

Les zones protégées s'étendent dans les pays de l'OCDE, mais en dehors de ces zones, la diversité biologique continue de reculer.

La création de zones protégées constitue la principale mesure utilisée de manière active, dans les pays de l'OCDE, pour atteindre des objectifs liés à la biodiversité. Ces zones couvrent désormais 14.6 % des terres émergées des pays de l'OCDE, et des progrès ont été réalisés dans la constitution de réseaux écologiques les reliant par des corridors. Par contre, la création de zones marines protégées progresse de manière irrégulière et les zones existantes sont loin d'être suffisantes. Faute de plans de gestion et du personnel nécessaire, l'administration des zones protégées manque d'efficacité. Les dépenses publiques et privées consacrées à la protection de la nature restent limitées au regard, par exemple, des dépenses consacrées à la lutte contre la pollution.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que les politiques sectorielles prennent en compte les problèmes de biodiversité et pour appliquer l'approche écosystémique à la gestion des ressources naturelles.

Des efforts insuffisants sont faits pour freiner la disparition et le morcellement des habitats en dehors des zones protégées ou pour appliquer une approche écosystémique à la gestion des ressources naturelles. Le

pourcentage des espèces connues qui sont menacées d'extinction ne cesse d'augmenter, et les indicateurs des populations de vertébrés en milieu naturel restent à la baisse. La pollution de l'air et de l'eau continue d'exercer des pressions dommageables sur la biodiversité et les habitats. L'expansion des établissements humains, spécialement dans les zones littorales, continue de dégrader les écosystèmes côtiers. Les problèmes relatifs à la biodiversité sont encore loin d'être correctement pris en compte dans les politiques sectorielles, mais des initiatives commencent cependant à apparaître en vue d'utiliser la politique agricole pour atteindre des objectifs liés à la biodiversité, et on a pu observer quelques exemples où la planification des transports a été adaptée à la protection des espèces sauvages.

Les pays de l'OCDE ont commencé à mettre en œuvre une large gamme d'instruments visant à inciter les agents privés à utiliser la diversité biologique de manière durable et à la préserver. Il s'agit, entre autres, des droits, redevances et taxes environnementales, de normes, et de droits de propriété bien définis, notamment sous la forme de quotas individuels transférables (pêche) et de droits de construire cessibles (préservation des zones humides). Dans nombre de cas, les préférences des consommateurs ont fait naître des débouchés commerciaux qui ont incité le secteur privé à prendre des initiatives favorables à la biodiversité et à l'environnement. Les écolabels et les systèmes de certification tels que ceux qui s'appliquent à l'agriculture biologique et aux produits forestiers ou aux produits de la mer exploités de manière écologiquement viable, par exemple, participent de cette démarche.

Malgré l'entrée en vigueur récente de plusieurs accords importants sur la gestion durable des pêches, les ressources halieutiques sont toujours en grande partie surexploitées.

Ces dernières années ont vu l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'accords internationaux importants destinés à favoriser la gestion durable des pêches. Par ailleurs, de nombreux pays de l'OCDE ont entrepris de réduire la capacité de capture de leurs flottilles, essentiellement par le biais de programmes de rachat de navires et de licences, mais aussi d'un grand nombre d'autres mesures, principalement d'ordre réglementaire, en vue de réduire l'effort de pêche. Malgré cela, la tendance à la surexploitation des stocks ne se dément pas.

Un objectif général a été adopté en 2002 au Sommet mondial sur le développement durable. Il consiste à réduire sensiblement le rythme de la diminution de la diversité biologique d'ici 2010 aux échelles mondiale,

régionale et nationale. Toutefois, pour l'atteindre, des ressources financières et techniques considérables seront nécessaires.

Objectif 2. Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique

Agriculture

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux principaux défis que doivent relever les pays de l'OCDE pour assurer la viabilité écologique du secteur agricole :

- A. Réduire progressivement les effets négatifs de la production agricole sur l'environnement et renforcer ses effets positifs, de façon à permettre le maintien ou le rétablissement des fonctions des écosystèmes tout en assurant une production agricole suffisante et sans danger pour garantir la sécurité alimentaire de la population de la planète.
- B. Appliquer plus largement des technologies et des pratiques de gestion qui sont de nature à améliorer les performances environnementales, tout en veillant à ce que les nouvelles technologies, par exemple les organismes génétiquement modifiés (OGM), ne comportent pas de risques inacceptables pour l'environnement ou la santé.

Malgré l'adoption de quelques mesures visant à limiter la pollution d'origine agricole, le ruissellement des éléments nutritifs et des pesticides se maintient à des niveaux élevés.

Certains progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réduction des pressions dommageables exercées par l'agriculture sur l'environnement, mais des avancées beaucoup plus importantes sont nécessaires. L'utilisation des terres et l'érosion des sols ont diminué, mais la consommation d'eau a augmenté ; les excédents d'éléments nutritifs ont baissé dans beaucoup de pays, ce qui commence à réduire la pression sur la qualité de l'eau ; les risques que présentent les pesticides pour l'environnement ont diminué, mais ils demeurent élevés ; le recul persistant de la biodiversité dans les exploitations agricoles s'est ralenti ; et on a constaté certaines réductions des émissions de GES.

Les pays de l'OCDE s'efforcent de réformer les subventions agricoles de manière à réduire leurs effets préjudiciables sur l'environnement, mais les progrès sont lents.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, le soutien à l'agriculture est de plus en plus lié à des mesures agro-environnementales (production biologique ou mise en réserve de terres, par exemple) et à l'utilisation de mécanismes d'écoconditionnalité qui obligent les agriculteurs à respecter certaines règles de protection de l'environnement pour pouvoir bénéficier d'aides. Cette évolution se reflète dans les dispositions prises en 2003 par l'Union européenne dans le cadre de la réforme de sa Politique agricole commune, ainsi que dans la loi d'orientation agricole adoptée par les États-Unis en 2002. Cependant, le soutien des prix du marché, les paiements au titre de la production et les subventions aux intrants – qui sont potentiellement les formes de soutien les plus préjudiciables à l'environnement – représentent toujours 80 % des aides totales à l'agriculture. L'environnement continue de subir des atteintes imputables à la monoculture, à l'intensification et à l'exploitation de terres fragiles, pratiques encouragées par les mesures de soutien liées à des produits agricoles spécifiques.

Les réglementations directement applicables à certains polluants (pesticides et autres produits agrochimiques) jouent également un rôle de premier plan dans l'amélioration des performances environnementales. L'internalisation des coûts environnementaux par le biais d'instruments économiques (taxes et redevances ou permis négociables, par exemple) n'est pas encore très répandue, mais elle se traduit déjà par une certaine réduction de l'impact de l'utilisation de produits agrochimiques (engrais, pesticides) et des émissions d'origine agricole (effluents d'élevage).

Tous les pays de l'OCDE sont dotés d'un système de surveillance réglementaire des incidences des OGM sur la santé et l'environnement.

Tous les pays de l'OCDE sont à présent dotés d'un système de surveillance réglementaire des effets potentiels des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la santé et l'environnement. Beaucoup d'entre eux ont autorisé la conduite d'essais au champ, principalement de cultures transgéniques. Certains ont également approuvé l'utilisation commerciale de ces cultures et accumulé une certaine expérience de l'évaluation du risque/de la sécurité des cultures transgéniques dans le milieu naturel. L'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

en 2003, accompagnée de la mise en place du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, constitue une étape importante dans l'optique d'aider les pays, qu'ils soient ou non membres de l'OCDE, à mettre en place des cadres nationaux de sécurité biologique ou à les renforcer.

Transports

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux principaux défis que doivent relever les pays de l'OCDE pour garantir la durabilité environnementale du secteur des transports :

- A. Réduire notablement les effets des transports sur l'environnement et la santé, notamment en ce qui concerne la pollution atmosphérique et le changement climatique, en veillant à ce que les gains d'efficacité procurés par l'évolution technologique et la gestion de la demande se traduisent durablement par une amélioration de la qualité de l'environnement.
- B. Respecter les normes de qualité de l'air et les normes antibruit, ainsi que les niveaux et charges critiques en matière d'acidification, d'eutrophisation et d'ozone troposphérique, éviter le morcellement des habitats, réduire au minimum l'occupation des sols, le ruissellement et la production de déchets liés aux transports, et réduire les risques liés au transport maritime de substances dangereuses.

Les émissions de plusieurs polluants atmosphériques dues aux transports ont été sensiblement réduites, mais...

Les effets sur l'environnement et la santé de la pollution atmosphérique résultant des émissions produites par les transports s'atténuent depuis plusieurs années et devraient continuer de diminuer à mesure que la proportion des véhicules qui intègrent des technologies avancées augmentera et que des carburants moins polluants seront mis sur le marché. Les émissions de la plupart des polluants demeurent cependant élevées et les normes limites en matière de qualité de l'air, ainsi que les niveaux et les charges critiques en matière d'acidification, d'eutrophisation et d'ozone troposphérique, continuent d'être dépassés. Compte tenu du développement des réseaux routiers et des activités de transport, les progrès sont encore plus lents dans le domaine de la lutte contre le bruit, de la prévention du morcellement des habitats et de la diminution du ruissellement lié aux transports. Les émissions de CO₂ imputables aux transports sont en hausse constante, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules étant sans cesse contrebalancée par l'augmentation de la demande. Dans plusieurs pays de l'OCDE, des bus électriques ont été mis en service et des véhicules hybrides

électricité/carburant fossile de transport de voyageurs commencent à être commercialisés. Néanmoins, l'utilisation généralisée de véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution à émissions de carbone nulles ou réduites n'interviendra probablement pas avant la fin de la décennie.

... les valeurs limites de qualité de l'air et les charges et niveaux critiques en matière d'acidification, d'eutrophisation et d'ozone troposphérique, continuent d'être dépassés.

En ce qui concerne la panoplie des mesures en vigueur, des échéances réglementaires ont été définies jusqu'en 2008 pour le respect d'objectifs de qualité de l'air et de plafonds d'émission dans la plupart des pays de l'OCDE. Se sont ajoutés à cela la mise sur le marché de carburants à faible teneur en soufre, la mise en place de taxes différenciées dans certains pays, et les accords volontaires dans d'autres. Plusieurs pays ont réformé leur système de taxes et de redevances sur les transports de manière à mieux cibler les externalités environnementales et économiques (redevances poids lourds proportionnelles aux distances parcourues, au poids des véhicules et aux émissions, tarification de la congestion et taxation différenciée des carburants). Les efforts déployés pour stimuler l'utilisation des transports collectifs consistent notamment à développer les systèmes de tramway et de métro léger, dans certaines villes des pays de l'OCDE, et à augmenter la capacité des services voyageurs sur les liaisons ferroviaires interurbaines dans quelques régions. Le recours à l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement en est encore à ses balbutiements et rares sont les cas où des projets ont été modifiés sur la base d'arguments environnementaux.

Une panoplie de mesures plus ambitieuses sera nécessaire pour gérer la demande de transports à l'avenir, lutter contre la congestion urbaine et réduire les émissions de CO₂ dues aux transports.

En ce qui concerne le transport maritime de substances dangereuses, les pays de l'OCDE ont élaboré en 2001 un plan d'action pour lutter contre la navigation sous normes. Néanmoins, tant que ce plan d'action n'est pas totalement opérationnel, la pollution des mers par le pétrole ou des matières dangereuses reste un risque. En 2003, la Commission européenne a mis en place un calendrier accéléré de retrait des navires à simple coque dans le transport de fioul, et appliqué des procédures d'inspection à quai plus rigoureuses et des procédures réglementaires plus strictes.

Énergie

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit le principal défi que doivent relever les pays de l'OCDE pour garantir la durabilité environnementale du secteur de l'énergie :

- A. Repenser et faire évoluer les systèmes de production et d'utilisation de l'énergie afin que celles-ci produisent moins d'effets négatifs sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques.

L'efficacité énergétique progresse, mais une meilleure internalisation des coûts environnementaux dans les prix de l'énergie pourrait réduire considérablement les effets de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement.

Dans les pays de l'OCDE, les émissions industrielles de CO₂ dues à l'utilisation d'énergie ont globalement diminué, sous l'effet de l'évolution des prix de l'énergie, de la substitution de combustibles dans la production d'électricité et des mutations structurelles qui ont réduit la place des industries à forte intensité énergétique dans l'activité économique. La consommation d'énergie du secteur résidentiel n'a pas cessé d'augmenter ces dix dernières années, ce qui souligne l'importance qui doit être accordée aux mesures d'économies d'énergie. Les instruments d'intervention existants comprennent les réglementations et les approches volontaires destinées à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, en particulier des constructions neuves, et des appareils électriques. Cela étant, une grande partie du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique reste inexploité, même lorsqu'il repose sur des solutions ayant un coût faible ou nul. Par exemple, dans la plupart des pays de l'OCDE, la consommation d'électricité en mode veille des appareils électroniques grand public (filière qui enregistre la plus forte croissance dans le secteur des équipements domestiques et de bureau) n'est toujours pas réglementée.

La conjugaison de certains instruments tarifaires et mesures réglementaires a entraîné dans les pays de l'OCDE une lente substitution interénergétique en faveur des énergies moins préjudiciables à l'environnement.

Les politiques mises en œuvre dans les pays de l'OCDE pour lutter contre les effets négatifs de la production et de l'utilisation d'énergie sur

l'environnement ont entraîné des changements dans la production d'électricité, dans sa consommation domestique et commerciale et dans son transport. En ce qui concerne la production et la transformation d'énergie, les forces du marché et les réformes de la réglementation ont favorisé la substitution du gaz au charbon dans de nombreux pays de l'OCDE. Les mesures prises en matière de fiscalité et de tarifs d'achat de l'électricité verte, les certificats d'énergie renouvelable négociables et d'autres dispositions gouvernementales ont stimulé l'expansion du secteur des énergies renouvelables, qui était certes peu développé au départ mais dont la croissance s'est accélérée pour atteindre des valeurs à deux chiffres. Quelques pays ont mis en œuvre des politiques similaires pour promouvoir la cogénération. Ces mesures se sont traduites par une diminution des émissions de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre, de particules et d'autres polluants atmosphériques dues à la production d'électricité. De nombreuses politiques de réduction des émissions de CO₂ imputables au secteur énergétique comportent des avantages connexes sur le plan de la santé et de l'environnement.

Il importe de poursuivre les travaux de recherche-développement sur les nouvelles technologies pour réduire les émissions imputables à l'utilisation de l'énergie.

En outre, plusieurs initiatives de recherche nouvelles ont été lancées récemment sur la viabilité et le rapport coût-efficacité du piégeage et du stockage du carbone, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour en réduire le coût. Au moins un projet pilote a été mis en place avec pour objectif de produire de l'électricité à partir de combustibles fossiles sans émettre de carbone. Conjugués au développement rapide des sources d'énergie renouvelable, comme la biomasse, le piégeage et le stockage écologiquement rationnels du carbone pourraient ouvrir la voie à une filière énergétique à émissions faibles ou nulles.

La conjugaison des mutations structurelles et de l'amélioration de l'efficacité énergétique s'est traduite par un certain découplage entre la consommation d'énergie et l'expansion économique, malgré le taux de croissance soutenu du secteur des transports. La progression des émissions de CO₂ a elle aussi ralenti ces dernières années, aidée en cela par une augmentation modeste mais perceptible de l'utilisation de combustibles fossiles à moindre intensité de CO₂, des sources d'énergie renouvelable et de l'énergie nucléaire dans certains pays, mais il faudra des politiques et des mesures beaucoup plus ambitieuses pour enregistrer des progrès majeurs.

Objectif 3. Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux principaux défis que doivent relever les pays de l'OCDE afin d'améliorer les informations pour la prise de décision dans le domaine de l'environnement :

- A. Utiliser des indicateurs environnementaux et les objectifs correspondants pour mesurer les progrès réalisés sur la voie de la viabilité écologique et dans la mise en œuvre de cette Stratégie.
- B. Appuyer les politiques nationales en œuvrant en faveur d'une plus grande responsabilisation par rapport aux objectifs nationaux et aux engagements internationaux (mondiaux et régionaux).

L'amélioration de la collecte et de la diffusion des informations environnementales contribue actuellement à renforcer la transparence et la responsabilisation dans l'élaboration des politiques.

Les pays de l'OCDE ont trente ans d'expérience dans l'information et la notification environnementales et ont été les pionniers, dans les années 1990, de la mise au point et de l'harmonisation des indicateurs environnementaux au plan international. Ces dernières années, de nouveaux progrès ont été accomplis dans l'utilisation d'indicateurs pour mesurer le chemin parcouru dans la direction de la durabilité environnementale et des objectifs nationaux connexes. De nombreux pays ont également défini des ensembles restreints d'indicateurs synthétiques ou « clés » destinés à répondre aux besoins en information des décideurs à haut niveau, des législateurs et du grand public. Quelques pays associent des indicateurs à leurs modélisations et à leurs projections pour analyser les autres politiques et stratégies envisageables à moyen et long termes.

Parallèlement, le nombre de pays de l'OCDE qui procèdent à la collecte et à la diffusion de données de base a augmenté, tout comme le champ thématique des données produites. Comme exemples de réussite majeure, on peut citer l'établissement régulier d'inventaires des émissions atmosphériques, et le nombre croissant de pays de l'OCDE (14 à ce jour) qui ont créé des inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP). L'utilisation des technologies s'appuyant sur Internet pour notifier et échanger des informations environnementales se développe rapidement, et fait souvent appel à des réseaux étendus ou à des portails diversifiés.

Des lacunes demeurent, notamment dans des domaines comme la biodiversité, les risques de contamination toxique et la ventilation des données sur l'environnement par secteurs.

Cela étant, la fourniture d'informations justes et à bon escient demeure un défi important dans tous les pays de l'OCDE. Les autorités publiques sont souvent confrontées à un financement en stagnation ou en recul et éprouvent de plus en plus de difficultés à suivre le rythme des demandes nouvelles et croissantes d'informations sur l'environnement tout en maintenant la continuité et la régularité des activités de base en matière de données. Les informations de qualité et utiles aux pouvoirs publics restent peu nombreuses dans certains domaines : biodiversité, aspects économiques des performances environnementales, risques de contamination toxique, ventilation des données environnementales par secteurs. Aucune amélioration n'est intervenue en ce qui concerne la publication des données en temps voulu, et leur comparabilité entre pays et dans le temps continue de poser des problèmes. Ces lacunes font obstacle à une utilisation efficace de nombreux indicateurs environnementaux dans le débat public.

D'autres outils stimulant la responsabilisation vis-à-vis des objectifs environnementaux nationaux (études d'impact, analyses coût-efficacité et analyses coût-avantages, par exemple) sont en train de prendre plus d'importance dans les pays de l'OCDE. Toutefois, les évaluations systématiques et indépendantes de ces travaux restent relativement rares.

Les examens des performances environnementales de l'OCDE ont été étendus à certains pays non membres et le Chili fera l'objet d'une prochaine édition.

Les examens des performances environnementales nationales effectués par l'OCDE fournissent une analyse comparative et revue par les pairs des résultats obtenus par les pays membres. A ce titre, ils contribuent à renforcer la responsabilité à l'égard du public au sujet des objectifs nationaux et des engagements internationaux dans le domaine de l'environnement. L'OCDE milite pour que les pays non membres de certaines régions (celle qui fait l'objet du processus « Un environnement pour l'Europe » de la CEE-ONU, par exemple) soient soumis à des examens de leurs performances environnementales. C'est dans ce cadre qu'ont déjà été examinées les performances de la Russie et celles du Chili le seront bientôt également.

Objectif 4. Interface social-environnement : améliorer la qualité de vie

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit le principal défi que doivent relever les pays de l'OCDE pour améliorer la qualité de vie en s'appuyant sur l'interface social-environnement :

- A. Tenir compte des liens multiples qui existent entre les conditions et évolutions environnementales et sociales, ainsi que des incidences sociales des politiques environnementales, afin d'améliorer la santé humaine, la qualité de l'environnement, la situation de l'emploi, l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision, l'accès à la justice en matière d'environnement et l'éducation à l'environnement, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie.

Les pays de l'OCDE œuvrent à l'échelon national et dans les instances internationales pour réduire les risques sanitaires et environnementaux liés à la production et à l'utilisation de produits chimiques.

S'agissant des problèmes de santé et de sécurité liés à l'environnement, les effets cumulatifs et conjugués de certains produits chimiques (en particulier des pesticides) sont un peu mieux pris en compte dans la formulation des normes réglementaires, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau. Plus généralement, pour ce qui est des effets sur la santé des rejets de substances chimiques dans l'environnement, des progrès ont été accomplis dans les domaines de l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage, des tests et de l'évaluation des perturbateurs endocriniens et des substances chimiques produites en grandes quantités, et de l'élaboration et de la révision des lignes directrices pour les essais des produits chimiques. Un certain nombre de mesures ont été prises à l'échelle nationale et dans le cadre de la coopération internationale pour prévenir les risques découlant d'accidents majeurs.

Les pays de l'OCDE collaborent avec d'autres dans le cadre de plusieurs initiatives internationales, notamment du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, qui prévoit que les pays importateurs doivent donner leur autorisation préalablement à l'entrée sur leur territoire de produits interdits ou strictement réglementés, est entrée en vigueur en février 2004. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui

désigne les produits chimiques persistants dont l'utilisation doit être interrompue ou limitée, prendra quant à elle effet en mai 2004.

Certains pays ont pris des mesures pour limiter l'exposition de groupes sensibles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, par exemple) aux produits chimiques dangereux.

Dans quelques pays, des mesures ont été adoptées en vue de limiter l'exposition de certains groupes sensibles (enfants, femmes enceintes, personnes âgées et malades) aux substances chimiques dangereuses et à la pollution de l'air. Elles visent par exemple à mettre en place des programmes d'évaluation de certains produits chimiques ou à supprimer progressivement de la composition de certains produits des substances chimiques déterminées. D'autres consistent à prévoir, dans la formulation des normes, des facteurs de sécurité suffisamment stricts, en prenant en considération les caractéristiques physiques et les comportements propres à ces groupes sensibles.

Dans certains pays, les emplois liés à l'environnement représentent 3 % de l'emploi total.

Quelques pays de l'OCDE cherchent à intégrer les objectifs environnementaux et les objectifs en matière d'emploi en utilisant une partie des recettes provenant des taxes liées à l'environnement pour réduire l'impôt sur le travail ou les cotisations de retraite, mais il reste à évaluer les effets sur l'emploi de cette approche de type « double dividende ». Au demeurant, les dépenses environnementales sont une source importante d'emplois, lesquels peuvent représenter jusqu'à 3 % de l'emploi total dans certains pays de l'OCDE.

Les pays de l'OCDE appliquent des mesures diverses pour assurer l'accès à des services environnementaux abordables.

La plupart des pays de l'OCDE appliquent des dispositions visant à garantir l'accès et l'accessibilité économique des services environnementaux tels que l'approvisionnement en eau et en énergie ou l'élimination des déchets. Cet éventail de mesures comprend des ajustements tarifaires, le soutien direct aux revenus ou encore les chèques services.

Des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières années sur le plan de l'information, de la participation, de l'accès à la justice en matière

d'environnement et de l'éducation à l'environnement. La plupart des pays de l'OCDE ont l'obligation légale de fournir des informations environnementales sur demande. Beaucoup parmi eux encouragent activement les citoyens à faire usage de cette prérogative. Toutefois, l'accès aux informations environnementales est quelque peu inégal lorsque celles-ci sont détenues par des ministères autres que celui de l'environnement ou par des organismes semi-publics. Quant à la participation du public à la conception des politiques, celle des parties concernées s'est améliorée dans la plupart des pays de l'OCDE, et les auditions publiques concernant les projets ou initiatives gouvernementaux majeurs sont aujourd'hui chose courante. Des mécanismes similaires sont de plus en plus répandus dans les organisations internationales. Tous les pays de l'OCDE ont intégré l'éducation à l'environnement dans l'éducation formelle, mais l'étude des problèmes environnementaux pourrait occuper davantage de place dans les programmes scolaires ordinaires.

Objectif 5. Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* définit comme suit les deux grands défis que doivent relever les pays de l'OCDE pour améliorer la gouvernance et la coopération dans le contexte de l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire :

- A. Renforcer la gouvernance internationale en matière d'environnement et veiller à sa cohérence.
- B. Améliorer la gestion des effets de la mondialisation sur l'environnement, et faire en sorte que les aspects environnementaux soient pris en compte dans la gestion internationale des dossiers intéressant les échanges et l'investissement, en particulier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financières internationales.

Certains accords multilatéraux sur l'environnement déterminants sont entrés en vigueur et d'autres ont été renforcés.

Depuis ces récentes années, la gouvernance internationale en matière d'environnement s'est trouvée renforcée par l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'importants accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Les pays de l'OCDE ont ratifié un nombre plus élevé encore de conventions importantes dans le domaine de l'environnement, dont toutes ne sont pas encore entrées en application, et appuyé l'adoption de mesures destinées à renforcer les mécanismes de contrôle ou d'examen de plusieurs conventions

existantes. Ils ont également soutenu des mesures visant à renforcer la cohérence entre les AME.

Pour les pays de l'OCDE, la mise en œuvre des AME en vigueur est devenue plus astreignante, car leur nombre n'a cessé d'augmenter. La plupart des pays consacrent des ressources publiques considérables à la coordination des mesures d'application au niveau national et au respect des obligations de notification correspondantes. Néanmoins, un certain nombre de pays de l'OCDE font état de retards dans la mise en œuvre en raison d'obstacles institutionnels. En revanche, la ratification d'un certain nombre d'accords internationaux portant sur la responsabilité pour les dommages causés à l'environnement n'a guère progressé, bien que quatre d'entre eux aient été négociés et ouverts à la signature entre 1989 et 1999.

Les ressources mobilisées sont insuffisantes pour atteindre les buts environnementaux convenus à l'échelle internationale, par exemple en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Depuis 1998, les pays membres du CAD ont consacré environ 50 à 55 milliards d'USD par an à l'aide publique au développement (APD), dont quelque 5 à 6 milliards d'USD ont été affectés à des projets liées à l'environnement. Un certain nombre de pays donateurs ont pris récemment des mesures pour assurer la prise en compte systématique des préoccupations d'environnement dans les principaux projets financés par l'APD. En dépit des engagements pris en 2002 dans le cadre du Plan d'application de Johannesburg, au sujet de la prise en charge des besoins en matière d'eau potable et d'assainissement, les ressources mobilisées à cette fin sont pour l'heure manifestement insuffisantes pour permettre d'atteindre les objectifs convenus au niveau international.

Les préoccupations environnementales se reflètent de plus en plus dans les débats internationaux sur le commerce et l'investissement.

On constate aussi une tendance croissante à l'incorporation de dispositions environnementales dans les accords économiques – par exemple, dans des accords bilatéraux et régionaux sur les échanges et l'investissement et dans la Déclaration ministérielle de l'OMC de 2001 (Programme de Doha pour le développement). Plusieurs pays de l'OCDE ont commencé à appliquer les méthodes élaborées par l'Organisation et par d'autres pour évaluer les effets

des échanges sur l'environnement, y compris en soumettant les négociations commerciales en cours à des examens environnementaux.

*Le Conseil de l'OCDE a adopté une
Recommandation sur des approches communes
concernant l'environnement et les crédits
à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.*

Fin 2003, les pays de l'OCDE ont approuvé une Recommandation du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Au cours de son élaboration, plusieurs d'entre eux ont renforcé les obligations d'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets bénéficiant de garanties de crédit à l'exportation, et pris d'autres mesures pour assurer une intégration transparente des objectifs d'environnement dans les décisions de planification et de financement des projets.

Dans le cadre d'efforts plus vastes visant à améliorer le gouvernement d'entreprise, plusieurs pays de l'OCDE ont appuyé la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, y compris leur volet environnemental. Ainsi, un certain nombre de « circonstances spécifiques » ont été mises en évidence où les Principes directeurs pourraient ne pas avoir été respectés, ce qui a permis une plus grande sensibilisation au fait que les performances environnementales sont un élément à part entière du gouvernement d'entreprise. Parallèlement, l'application de systèmes de management environnemental et la publication de rapports environnementaux se sont imposées dans le secteur des entreprises des pays de l'OCDE, puisque nettement plus de 50 % des entreprises multinationales interrogées dans le cadre de grandes enquêtes déclarent être dotées de tels systèmes. Cela étant, les entreprises sont beaucoup moins nombreuses à tenir une comptabilité environnementale et à publier des rapports à ce sujet, et plus rares encore à faire certifier leurs rapports par des organismes tiers.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

Si la mise en œuvre complète de la *Stratégie* est prévue d'ici à la fin de la présente décennie, ce premier examen permet de faire le point sur :

- les « travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE » définis dans la *Stratégie* et qui n'ont pas encore été engagés ;
- certaines des lacunes en matière de données et d'informations qui entravent le suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie* ;
- le processus futur d'examen de la mise en œuvre.

L'OCDE a lancé des travaux dans la plupart des 55 domaines définis dans la Stratégie...

L'OCDE a mené depuis 2001 des activités d'une ampleur considérable en réponse aux 55 demandes de « travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE » formulées dans la *Stratégie de l'environnement*. Si une grande partie de ces travaux est réalisée sous l'égide du Comité des politiques d'environnement (EPOC) et de ses organes subsidiaires, un certain nombre d'éléments sont pris en charge par d'autres comités ou organes de l'OCDE ou par des organisations associées comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT).

Certaines demandes de travaux complémentaires ont donné lieu à de nouvelles activités. D'autres ont conduit à une orientation plus précise ou à une accélération d'activités existantes. Les demandes en réponse auxquelles l'OCDE n'a mené récemment que très peu ou pas de travaux pertinents sont peu nombreuses :

- Réunir des informations et procéder à des analyses au sujet des ressources en eau transfrontières et des menaces pesant sur la sécurité en raison de la rareté ou de la pollution de l'eau.
- Analyser les obstacles à la pénétration des technologies respectueuses de l'environnement sur le marché, et élaborer des stratégies pour les surmonter.
- Analyser les possibilités d'action des pouvoirs publics pour atténuer les incidences sur l'environnement des voyages d'agrément et des déplacements touristiques.
- Poursuivre et approfondir l'élaboration de perspectives de l'environnement.
- Préciser les méthodes de comptabilité de l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité nationale.
- Analyser les conséquences des problèmes d'environnement urbain et de l'étalement des villes pour l'action des pouvoirs publics.

... et des activités supplémentaires seront entreprises dans le cadre du programme de travail 2005-2006.

Dans certains de ces domaines, il est prévu de démarrer les travaux dans un futur proche. C'est par exemple le cas en ce qui concerne la prochaine édition des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*. De même, fin 2003 ont été lancés des travaux sur l'analyse des flux de matières, qui contribueront aux activités complémentaires sur la comptabilité de l'environnement, conformément à la

mission confiée par les chefs d'États et de gouvernement au Sommet du G8 à Evian (France) en juin 2003.

Les informations disponibles sont insuffisantes pour dresser correctement le bilan de la mise en œuvre de plusieurs actions au niveau national répertoriées dans la Stratégie.

Lors de l'élaboration de ce rapport, il est apparu clairement qu'il existait un décalage considérable entre les données et informations disponibles et celles qui auraient été nécessaires pour mener un examen approfondi de la mise en œuvre des 71 actions au niveau national par les pays de l'OCDE. Afin d'améliorer le champ d'observation et la comparabilité des examens futurs de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE*, des travaux devraient être entrepris pour combler ces lacunes. Dans certains cas, des efforts accrus de collecte de données et de production d'indicateurs pourraient s'imposer, tandis que dans d'autres, il sera nécessaire de mieux analyser l'impact de politiques précises

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* a été établie pour la première décennie du XXI^e siècle et devrait donc être mise en œuvre à l'horizon 2010. Ce rapport a proposé un premier bilan, mais d'autres examens seront nécessaires jusqu'à cette date butoir pour suivre l'avancement de cette mise en œuvre et faire ressortir les obstacles à surmonter.

L'OCDE continuera de suivre la mise en œuvre de sa Stratégie de l'environnement dans les pays membres.

Compte tenu des habitudes prises depuis quelques années, on peut s'attendre à ce que les ministres de l'Environnement des pays membres tiennent encore une réunion à l'OCDE avant l'examen final de la mise en œuvre de la *Stratégie*. Cette réunion donnerait l'occasion aux ministres de procéder à un nouvel examen intermédiaire, peut-être en 2007. A l'appui de cet examen, on disposerait alors des résultats de la suite du deuxième cycle des examens des performances environnementales de l'OCDE, ainsi que d'une nouvelle édition des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*. La réunion suivante des ministres de l'Environnement, en 2010 ou 2011, serait l'occasion de procéder à l'examen final de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* et de mettre en évidence les éventuelles politiques ou actions complémentaires nécessaires pour continuer de progresser sur la voie d'un développement écologiquement viable dans les pays de l'OCDE.

Dans l'intervalle, le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE et ses organes subsidiaires continueront de suivre l'avancement des 71 actions dans les différents pays, notamment au travers des examens des performances environnementales de l'OCDE et des travaux sur les indicateurs et les données en matière d'environnement. A l'appui du prochain examen ministériel, l'EPOC pourrait aussi, au cours des prochaines années, surveiller de manière plus approfondie la réalisation de chacun des objectifs (ou des sous-objectifs associés) à tour de rôle.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2004 64 2 P) - n° 82608 2004